



Parents en prison

Vie affective et sexuelle en prison

En Belgique, peu de chiffres précis sur le nombre d'enfants dont la mère est incarcérée. Le droit belge autorise l'enfant jusqu'à 3 ans à vivre avec sa mère en prison. La Belgique s'inspire en cela de la règle générale qui figure dans la Convention internationale des Droits de l'enfant (1989) et qui préconise « le maintien des relations familiales, excepté si l'intérêt supérieur de l'enfant justifie une séparation ».

Une recherche* menée d'octobre 2011 à décembre 2013 par le Panel Démographie Familiale et le Centre de recherches et d'interventions sociologiques de l'Université de Liège (CRIS) dans trois prisons (Lantin, Mons et Berken-dael) a permis d'évaluer les conditions de vie et les relations familiales des enfants de moins de six ans dont la mère est incarcérée.

Eclairages.

- Parmi les 56 enfants rencontrés pour cette étude, 10 sont nés pendant la détention. 7 d'entre eux y ont vécu par la suite. 4 autres furent accueillis auprès de leur mère détenue après une naissance hors détention.
 - 84,61% des détenues vivaient avec au moins un enfant de six ans (ou plus jeune) avant leur incarcération.
 - 1/4 des fratries étaient éclatées avant l'incarcération, 1/4 des enfants ne vivaient plus avec leur mère.
- Cette recherche révèle l'état de précarité et de fragilité initial de ces mères incarcérées.
- 1/3 des mères sont allées à l'école au-delà de 18 ans.
 - 65% étaient sans emploi avant l'incarcération.
 - Elles ont des revenus faibles, qu'elles estiment insuffisants pour joindre les deux bouts alors que certaines vivaient avec plusieurs enfants.
 - 1/3 occupait un logement à loyer réduit, 1/5ème était logé à titre gracieux.
 - L'incarcération a eu un impact sur le réseau social de deux tiers des détenues.

Les répercussions sur le développement d'un enfant qui a longuement vécu avec sa mère en prison restent difficiles à évaluer : « Il est malaisé de distinguer les conséquences propres à l'incarcération de celles dues à l'attitude de la mère. Certains intervenants sont par ailleurs perplexes sur la réalité de ces répercussions, les effets positifs liés à la présence de la mère et au maintien du lien contrebalançant selon eux les effets négatifs dus au contexte carcéral ».

Les chercheurs ont observé, cependant, plusieurs troubles qui peuvent se manifester chez les enfants en prison avec leur mère : difficultés relationnelles, symptômes régressifs et post-traumatiques, angoisse d'abandon, sentiment de culpabilité... Si garder son enfant en prison peut éviter les effets d'une séparation précoce, les besoins spécifiques à un jeune enfant sont difficilement conciliables avec la prison (moins stimulé, rareté des contacts avec d'autres membres de sa famille...). De même pour les mères, la présence des enfants les prive d'un accès au travail, aux formations, aux activités...

Si dans la plupart des cas, le parent conserve son autorité parentale, celle-ci est compliquée à exercer en prison. « La détenue étant perçue principalement sous l'angle de sa condamnation, elle sera plus facilement disqualifiée dans son rôle de mère. »

Maintenir la relation mère-enfant quand ils ne vivent pas ou plus ensemble en prison n'est pas simple comme le montre les indicateurs recensés par les chercheurs :

- Trois enfants sur quatre sont en contact avec leur mère sans différence majeure d'utilisation des trois voies de communication.
- Plus la condamnation est longue, plus l'enfant a de chances de voir sa mère.
- Les enfants de moins de 6 ans ont plus de risques que les autres de n'avoir de contacts avec leur mère que de manière irrégulière ou exceptionnelle (voire jamais).
- Le coût des déplacements (temps, argent, énergie) peut être un frein au maintien du contact, tout comme le refus du responsable de l'enfant ou celui de la mère, ou encore le fait que l'enfant ne sache pas que celle-ci est incarcérée.

* Cette recherche a permis de recueillir des informations relatives à la situation de 39 mères détenues ayant un enfant de moins de 6 ans et 56 enfants âgés de moins de 6 ans.

Grossesse et accouchement en prison :

« Aucune procédure ne régit la grossesse et l'accouchement en milieu carcéral. Les situations restent singulières et le pouvoir discrétionnaire. Le matériel spécifique est variable d'un établissement à l'autre, du plus vétuste au plus moderne. Le personnel requis pour le suivi médical n'intervient pas partout. Dans les trois quartiers de femmes visités, les lieux sont très contrastés, tant du point de vue mobilier (cellule adaptée, coin aménagé), humain (intervention de professionnels) ou organisationnel. »

Selon un article récent de la DH (08/11/2017), il y aurait actuellement 12 bébés qui vivent avec leur mère incarcérée. Mais ces bébés sont libres et peuvent donc entrer et sortir de la prison en fonction du contexte familial.

Dans ce secteur, une asbl :



« L'asbl Relais Enfants-Parents, indépendante de l'administration pénitentiaire, a pour objectif de favoriser le maintien de la relation entre un enfant et son parent détenu. »

L'équipe du Relais Enfants-Parents se donne pour mission de créer des espaces de réflexion et de rencontre, où enfants et parents vont pouvoir vivre une interaction relationnelle et émotionnelle.

Sexualité en milieu carcéral

Entre 2012 et 2013, une étude sur la sexualité en milieu carcéral a été menée dans 10 établissements pénitentiaires francophones auprès de 530 détenus qui représentait 4.8% de la population moyenne masculine au niveau national.**

Cette recherche quantitative portait sur les enjeux que revêt la sexualité en prison à la fois en terme d'attitudes collectives des détenus et en terme de pratiques individuelles. L'hypothèse de cette étude repose sur le fait que « la privation de relations hétérosexuelles engendre chez le détenu un sentiment de frustration et qu'en réponse à ce sentiment, l'individu incarcéré cherche à s'adapter ». Pour répondre à cette hypothèse, les chercheurs ont questionné plusieurs champs :

- la question du désir ou libido,
- l'identité masculine et les valeurs sexuelles véhiculées en prison,
- l'existence de relations sexuelles, consenties ou non, entre détenus, la réalité de l'homosexualité de circonstance
- la rencontre sexuelle avec le personnel pénitentiaire.

« Au sein des institutions, quelles qu'elles soient, le traitement de la sexualité résulte toujours d'une tension entre son déni, sa répression et sa réduction à un problème à résoudre ». Pour « discipliner » la sexualité, l'institution carcérale tente de la réglementer dans l'application de sanctions disciplinaires. En Belgique, toute attitude sexuelle inappropriée est considérée comme une infraction disciplinaire de seconde catégorie.

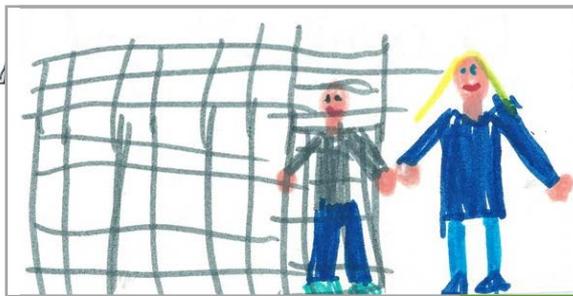
Quelques indicateurs.

Sur le désir sexuel :

- ⇒ 76.4% des détenus se révèlent « être désirant » malgré l'incarcération et près de 71% disent ressentir un besoin de sexualité...
- ⇒ 53.6% estiment que l'expression affective de leur partenaire lors des visites communes ne répond pas suffisamment à leurs attentes. Plus le temps d'incarcération est long plus l'expression de cette frustration augmente.
- ⇒ Ni les films pornographiques visibles à la télévision, ni la pratique masturbatoire ne répond à leur recherche de plaisir sexuel.
- ⇒ 68.8% des répondants affirment que leur plus grande souffrance est de vivre sans amour.
- ⇒ Ces résultats semblent mettre en lumière que la priorité des détenus est plutôt accordée à une sexualité en recherche d'altérité.

• **Sur l'identité masculine et les valeurs sexuelles véhiculées en prison :**

- **Les deux tiers des répondants** (78.4%) privilégient un cadre normatif hétérosexuel en détention.
- **88.4% ne reconnaissent** pas en l'homosexualité une pratique permettant de vivre sa sexualité
- **95% désapprouvent** l'homosexualité comme pratique entre codétenus.
- Ceci montre la **prédominance de valeurs hétérosexuelles et le rejet de l'homosexualité** au sein des populations incarcérées.



• **Sur les relations sexuelles, consenties ou non, à une homosexualité de circonstances :**

- **26.4% des personnes** interrogées pensent que des relations sexuelles entre détenus ont lieu.
- **17% pensent** qu'un détenu peut accepter des relations homosexuelles en prison et reprendre une vie hétérosexuelle à sa libération.
- **3.8% affirment** avoir été victime d'une agression sexuelle et 7% se sont déjà sentis menacés sexuellement.

• **Sur la rencontre sexuelle avec le personnel pénitentiaire :**

- **Plus d'un tiers des détenus** (36.8%) croient que certains d'entre eux ont des relations sexuelles avec un membre du personnel.
- L'existence d'une sexualité et d'une vie amoureuse entre détenu et personnel pénitentiaire demeure **un sujet très sensible dont on parle peu ou pas.**

• Les chercheurs ont constaté que **des écarts importants apparaissent dans les réponses en fonction de l'âge des détenus d'une part et le temps d'incarcération d'autre part.**

- Les détenus plus jeunes (28 ans en moyenne) et subissant un temps d'incarcération plus limité, témoignent d'un réel besoin de sexualité et d'une énergie sexuelle qu'ils n'hésitent pas à affirmer clairement. Il leur paraît inconcevable de répondre à ce besoin dans le cadre de relations sexuelles avec d'autres détenus. Par contre, ce groupe peut tout à fait concevoir des contacts de nature sexuelle avec le personnel pénitentiaire, comme permettant de reprendre un certain contrôle sur sa vie sexuelle.
- Les détenus plus âgés (44 ans en moyenne) et incarcérés depuis une plus longue période se caractérisent par une attitude plus positive à l'égard des pratiques sexuelles de substitution. Ils s'accordent davantage sur des contacts de nature sexuelles avec le personnel pénitentiaire ainsi que ceux entre détenus. Leur attitude est aussi plus positive à l'égard de l'orientation homosexuelle.
- Un positionnement intermédiaire est observé chez les détenus les plus âgés mais connaissant un temps d'incarcération plus court. Ce groupe affiche un attachement moins rigide à l'hétérosexualité et à l'apparence virile. Leur besoin de sexualité en détention semble moins présent ou s'exprime moins fortement. Ils sont plus tolérants à l'égard de l'homosexualité en général et de son existence entre détenus mais nettement plus réservés concernant les contacts de nature sexuelle avec le personnel de surveillance.

Les conclusions de l'étude **se montre peu optimiste quant à une évolution dans le traitement réservé à la sexualité des personnes incarcérées** : « *Tirillée en effet entre un absolu sécuritaire et la volonté de normalisation des conditions de détention, grâce au droit pénitentiaire, l'institution carcérale se voit contrainte de trouver, malgré elle, des solutions impensables il y a quelques décennies et qui consistent à offrir par exemple l'accès aux chaînes télévisées diffusant de la pornographie, la possibilité de se procurer des revues pornographiques via les cantines, l'octroi de visites intimes hors surveillance à certains « privilégiés ». Allant même jusqu'à inscrire les pratiques homosexuelles dans sa rationalité institutionnelle, nous comprenons que tous ces efforts déployés par la prison ne traduisent qu'une tendance forcenée à garantir sa survie et son maintien. (...) Sans désespérer des constats actuels, il faut reconnaître que beaucoup reste à faire dans les prisons belges si l'on veut réellement diminuer les conséquences dommageables de l'emprisonnement et rencontrer la dimension de la sexualité humaine. Outre une reconnaissance claire par la Cour européenne des droits de l'homme d'un droit à la sexualité qui obligerait les responsables politiques et pénitentiaires européens à prendre réellement en considération la spécificité de la sexualité en prison, il s'avèrerait urgent de former le personnel pénitentiaire dans le cadre d'une politique d'intervention cohérente autour des actes de violences sexuelles entre détenus. »*

Le Service Education pour la Santé asbl (SES) développe depuis plus de 15 ans des activités de promotion de la santé en milieu carcéral.

Parmi celles-ci, des projets visent à instaurer une dynamique de prévention des Infections Sexuellement Transmissibles (IST) dans les établissements pénitentiaires de la Région wallonne et de Bruxelles. Traiter ces sujets, remplis de non-dits et de tabous, n'est pas toujours aisé.



Promotion de la santé en milieu carcéral

Suite aux constats établis sur l'existence de relations sexuelles (consenties ou non) en milieu carcéral ainsi que sur l'importance, préoccupante, de la prévalence des IST en prison, il a semblé essentiel de renforcer la prévention de certains comportements à risque. C'est donc dans ce contexte que le SES a conçu, en 2008, un outil de prévention spécifique pour le milieu carcéral: la pochette de préservatifs "Protégez-vous".

Désireuse d'impliquer les personnes détenues dans la création de cet outil de prévention qui leur était destiné, l'équipe du SES est allée à leur rencontre dans les différents établissements pénitentiaires afin de récolter leurs avis et idées. Le personnel infirmier des prisons a également été consulté afin de compléter le travail entamé. Cette approche participative a permis d'obtenir une multitude d'indications essentielles pour la construction de cet outil tant sur le fond que sur la forme. Cette concertation entre acteurs a permis de répondre au mieux aux réalités complexes du terrain.

La pochette de préservatifs "Protégez-vous" est donc le fruit de ce travail de collaboration. Elle contient un préservatif, une dosette de lubrifiant à base d'eau ainsi qu'un mode d'emploi traduit dans les trois langues officielles du pays ainsi qu'en anglais.

Depuis 2009, les pochettes de préservatifs "Protégez-vous" sont financées par le Service Soins de Santé Prison du Service Public Fédéral Justice et sont disponibles à la pharmacie centrale pour que les services infirmiers puissent les commander gratuitement.

Environ 9000 pochettes sont distribuées chaque année dans les prisons belges. **Bien que ce chiffre soit conséquent, il apparaît bien peu élevé au vu de l'important turnover de la population détenue (26 511 personnes 2015-2016). De plus, la mise à disposition de ces pochettes varie fortement d'une prison à l'autre.** Alors que certains établissements ne distribuent aucune pochette, d'autres par contre, sont particulièrement impliqués. Il existe également des différences entre les prisons quant aux modes de distribution de ces pochettes: soit mises à disposition dans un panier ou sur



mande à l'infirmier, soit lors des Visites Hors Surveillance (VHS), soit dans le kit entrant, soit distribuées par des personnes détenues formées sur des thèmes de santé (Détenus Contact Santé), ... Il n'y a donc aucune uniformité dans l'accessibilité de ces pochettes pour les personnes détenues.

Ces éléments nous rappellent l'importance de continuer à défendre la place du préservatif en prison ainsi que la prévention et la promotion de la santé en milieu carcéral. Par conséquent et afin d'assurer une plus grande visibilité aux pochettes de préservatifs "Protégez-vous", l'équipe du SES a noué des contacts avec des membres du service médical pour discuter à nouveau de l'importance de cet outil de prévention et de la nécessité de refaire le point sur les procédures de mise à disposition.

La prévention dans le monde carcéral a encore un long chemin à parcourir, mais c'est petit à petit, en accumulant les outils et les messages de prévention, tout en y impliquant l'ensemble des acteurs déterminants dans cette démarche, qu'une dynamique positive de promotion de la santé pourra s'installer progressivement et durablement.

**Menée entre juillet 2012 et août 2013 au sein de 10 établissements pénitentiaires francophones, cette recherche a porté sur une population masculine de 530 détenus soit 18.1% de la population masculine de ces 10 établissements.

Paroles de détenues

Stéphanie, 37 ans :

L'intimité ? C'est compliqué...

Quand j'étais avec ma copine en cellule, en journée on restait normales. Si la nuit on avait envie de faire des choses sexuelles, c'était difficile pour moi... je regardais tout le temps l'heure, je connaissais les heures de passage (des agents), et j'écoutais les « Bip ». En plus si c'était un homme ...

Tu tentes de te concentrer avec ta partenaire, mais tu te concentres aussi sur le bip et tu sais qu'ils passent toutes les heures. Ici tu ne peux être que dans la routine.

Et puis il y a les réflexions des agents : « alors tu t'es bien amusée hier ? ou c'était chaud dans la cellule non ? ».. jamais méchant mais c'est gênant...

Les VHS, c'est mieux qu'avant ici. C'est pas mal, parce que tu peux y cuisiner. Mais ce qui est difficile, c'est que tu dois programmer la rencontre, et côté sexuel, tu dois avoir envie ce jour là, à cette heure là. Je ne vais pas seulement pour le sexe, mais pour manger un plat ensemble et pour la tendresse. Il n'y a pas que le sexe.



Jessica, 30 ans :

Le plus difficile en prison quand t'es mariée et que tu es là pour une longue peine, c'est qu'on punit ton mari pour ce que toi tu as fait. Il te voit moins et surtout dès que tu fais une petite connerie tu es privée de visite donc lui aussi.

Une fois on m'a coupé 3 mois de mon mari pour odeur de joint en VHS. Moi j'ai appris à fumer les joints en prison. Avec les joints le temps passe plus vite et tu es moins triste.

En VHS pendant un temps j'ai bu. Un truc que je n'avais jamais fait à l'extérieur. Boire vite, au début. Du coup tu oublies complètement que tu es en prison. Tu sais que tu es à 4h30 devant toi. Pendant 2 heures tu te penses ailleurs. Mais le lendemain je n'étais pas bien.

On a peur de perdre. Un homme se lasse beaucoup plus vite qu'une femme normalement. J'ai tellement peur, je n'arrive pas à tomber amoureuse. Maintenant cela commence. Mais c'est difficile de s'accrocher. Le jour où il me lâche, je fais quoi ? Une dépression ?

Suite de la page 1

« Les manques sexuels ne sont pas des manques d'orgasmes, mais se situent davantage au niveau d'une dégradation de l'image de soi par le manque d'interaction du soi avec l'altérité. C'est également la dimension affective fréquemment associée aux relations sexuelles qui fait défaut, et plonge les personnes détenues dans un sentiment de solitude existentielle. (...) Le manque de sexualité n'est pas tant le manque du plaisir sexuel ou de la consommation de ce que les hormones encouragent, mais davantage le sentiment de ne plus exister sans relation de désir, de séduction, de sexe et de plaisir partagé ».

Lorsque le manque prend une place importante, des stratégies sont mises en place pour limiter la souffrance : « les détenus recomposent, comme un puzzle, les composantes de la sexualité qui leur fait tant défaut ». Ils tentent de satisfaire leurs sens à partir de maigres possessions autorisées en détentions. Il s'agit de retrouver le toucher, les odeurs, ou la sensation d'un organe tout entier. Parmi les recettes depuis longtemps expérimentées, citons la reconstitution d'un vagin féminin par l'utilisation d'un gant de toilette rempli de pâtes chaudes, ou bien la pénétration d'un matelas percé d'un orifice savamment étudié, voire dans lequel une peau de banane est introduite. « Parce que ces pratiques ne rendent pas toujours très fier, certains les évoquent pudiquement en estimant plus facile de parler des autres que de soi-même ».

La privation des relations sexuelles a un impact sur l'image de soi qu'il s'agit de restaurer. « Ainsi, une forme de compensation libidinale se met en place par l'activité sportive, et particulièrement la musculation. (...) Les bénéfices de la musculation sont particulièrement en lien avec les questions sexuelles. La sculpture du corps est une forme de réappropriation de soi par l'entretien de son propre corps, dans le but de conserver une intégrité perçue comme une forme de résistance à l'emprise de l'institution carcérale ».

Concernant ceux qui n'ont pas ou peu bénéficié de Visites hors Surveillance et/ou vécu leur sexualité avec d'autres détenus, on peut imaginer qu'après une longue incarcération, la redécouverte d'une sexualité à deux n'est pas sans heurt. « Le défi imposé consistera à redonner une place à l'altérité et surtout à retrouver une place pour sa propre singularité, d'un point de vue érotique dans le cadre d'une relation à deux. Intégrer l'existence de l'autre quand le plaisir et le mécanisme des organes fonctionnent en circuit fermé depuis de longues années, implique une rééducation personnelle. Les narrations d'échecs et d'angoisses multiples sont nombreuses ». (...) Car « la masturbation ne guérit pas ce sentiment de solitude omniprésent des longues peines. Finalement, en détention, penser son existence sans penser celle des autres, est une impasse plus dangereuse que l'individualisme et toute forme d'oubli de l'autre, de ses droits et de ses possessions. »

La privation de relations sexuelles est ainsi perçue comme l'antichambre de la mort, une vieillesse prématurée, qui toucherait une population encore jeune et demandeuse ». (...) « En matière de pratique sexuelle, ce n'est pas tant le savoir-faire qui s'oublie, mais davantage la confiance en soi qui s'érode avec le poids des années ».

« La privation des relations sexuelles, c'est la pire brimade corporelle, c'est une torture. Ce que je trouve fou, c'est qu'ensuite, au bout de 15 ans, on vous fera passer devant un psy pour voir si vous êtes pas trop abîmé et si on peut vous laisser sortir »

(Paroles de détenus, extrait du livre de A. GAILLARD)

Homosexualité et homophobie

« La masturbation quotidienne a ses limites dans la mesure où la main qui caresse reste la sienne propre. Il n'y a ni échange de chaleur, ni perception d'odeurs, ni sensation de toucher. Seule l'altérité d'un corps peut recréer les sensations du rapport charnel qui fait que l'on se sent exister par l'existence que l'homme reconnaît de soi ». Ce corps de femme qui manque tellement va parfois être remplacé par un corps d'homme, selon des motivations qui vont de l'homosexualité de circonstances à l'homosexualité de substitution, ce qui n'est pas synonyme. Une fois de plus, la modification des pratiques est partiellement liée à l'intensité des besoins à satisfaire. AVOIR des pratiques homosexuelles et ETRE homosexuel ont des significations bien différentes en prison.

Quand il s'agit des autres, pratiquer ou avoir pratiqué c'est forcément l'être, alors que pour soi-même la nuance est essentielle. « En prison plus que dehors, les mots catégorisent, séparent, distinguent ». En prison, il y a ceux qui ont succombé et ceux qui ont résisté. Dans tous les cas, la résistance est d'ordre narcissique, puisqu'il s'agit de la préservation de l'image de soi dans un univers où l'homophobie est très présente. En détention, « l'homophobie masculine est plus prégnante que l'homophobie féminine, parce que les enjeux de ce que font ou ne font pas les hommes sont primordiaux dans une vision de la société dans laquelle les hommes doivent être dominateurs et les femmes subordonnées. Elle est puissante et autoritaire chez les hommes. L'homophobie est un instrument de pouvoir symbolique de la puissance masculine, défendue par une communauté de genre, dont les membres redoutent que la dévalorisation du collectif ait pour conséquence la dévalorisation de l'individu ».

Et la sexualité des femmes en prison ? Suite au prochain numéro !

Les visites hors surveillance (VHS) dans les prisons belges

« La loi de Principes stipule que, sauf les exceptions prévues par la loi, chaque détenu a droit à une visite dans l'intimité au moins une fois par mois et durant une durée minimale de deux heures.

Après un mois de détention, le détenu pourra introduire une demande de visite dans l'intimité avec ses parents et alliés en ligne directe, son tuteur, son conjoint, son cohabitant légal ou de fait, ses frères, ses sœurs, ses oncles et ses tantes. Le directeur peut interdire cette visite à titre provisoire lorsque le visiteur ou le détenu n'a, précédemment, pas respecté le règlement des visites et qu'il existe des raisons de penser que cette violation du règlement des visites peut se reproduire, lorsque le détenu ou le visiteur a fait rentrer des objets non autorisés dans la prison ou encore lorsque la personnalité du détenu constitue une contre-indication pour l'octroi d'une visite dans l'intimité.

Pour les autres personnes (amis, partenaire non cohabitant, ...), le détenu pourra, après un mois de détention, introduire la même demande si cette personne a manifesté, pendant six mois au moins, un intérêt permettant de croire au caractère sérieux de sa relation avec le détenu.

Les visites ont lieu dans un local expressément affecté à cet usage, qui offre une sécurité comparable à celle d'une cellule. Il s'agit le plus souvent d'une pièce équipée de sanitaire, d'un lit et du matériel nécessaire à l'hygiène personnelle (gants, essuies de toilettes, savon, préservatifs, serviettes périodiques, ...). Le local doit être d'accès aisé et discret, tant pour le détenu que pour son visiteur, et en principe, la surveillance est assurée par un agent présentant le profil adéquat. Cependant, divers témoignages nous ont été rapportés de moqueries ou de propos déplacés envers des compagnes ayant ou allant visiter leur compagnon. De même, la propreté, l'insonorisation et la « décoration » des locaux dans lesquels se déroulent ces visites sont parfois dénoncées et la discrétion n'est pas toujours respectée. Les pièces sont plus « cosy » dans les nouvelles prisons. » (...)



Extrait de OIP Belgique, Notice 2016 pour le droit à la dignité des personnes détenues



La sexualité en prison de femmes

Myriam Joël

SciencesPo
LES PRESSES

Pendant 2 ans, la sociologue Myriam Joël a recueilli les confidences de 80 détenues et 70 professionnels et bénévoles officiant en détention féminine. Son enquête rapporte une parole étonnamment libre sur un sujet frappé d'illégitimité et ignoré des sciences sociales : la sexualité en prison de femmes.

Ouvrant la perspective bien au-delà de son objet, tour à tour émouvant, drôle, dérangeant, l'ouvrage montre que l'univers carcéral n'a rien d'un isolat spatial et temporel. Comme à l'extérieur de la prison, la sexualité s'y révèle tout à la fois clandestine, invisible, ostensible et rationalisée. Les détenues y sont soumises aux mêmes injonctions contradictoires que les femmes du monde dit libre : s'affranchir de la domination/violence masculine tout en se conformant strictement aux normes de genre.

Comment les 60 000 personnes incarcérées en France vivent-elles leur sexualité ? S'il semble aujourd'hui impensable de ne pas soigner et nourrir les prisonniers, il apparaîtra sans doute incompréhensible que la prison du XXI^e siècle n'ait pas su intégrer le respect du droit à l'intimité comme un élément essentiel de la dignité humaine. La privation et le contrôle des relations sexuelles en prison représentent une peine supplémentaire pour les détenus et leurs proches qui en éprouvent toute l'injustice. Il fallait une étude ambitieuse pour dépasser les stéréotypes, notamment en matière de prostitution, de viol ou d'homosexualité à l'intérieur des murs. En prison, la régression vers une sexualité solitaire abreuvée de pornographie est difficile à éviter. La sexualité conjugale est furtive et humiliante, volée au regard des surveillants. Une situation générale en contradiction avec les ambitions affichées de l'État en matière de réinsertion et de lutte contre la récidive. Ce document sociologique inédit est aussi une passionnante enquête humaine. Soixante hommes et femmes détenus en France ont été rencontrés de manière régulière. Des témoignages ont été recueillis dans plusieurs pays étrangers. L'auteur a aussi pu interroger le personnel de l'administration pénitentiaire et médico-social. Il questionne alors la nature et l'usage de l'enfermement pour le mettre en perspective avec une justice trop souvent mal comprise.



Arnaud Gaillard

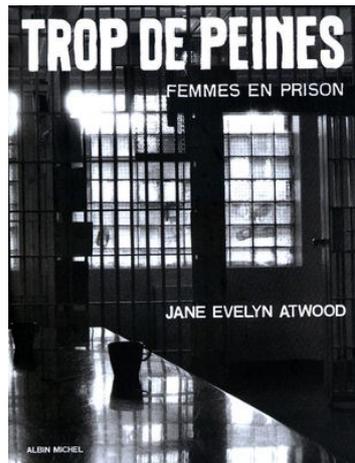
Sexualité et prison

Désert affectif et désirs sous contrainte



Max Milo

Pour en savoir plus...



« Dès le début, j'ai été frappée par l'immense manque affectif des prisonnières. Elles étaient handicapées, et de plusieurs façons. Elles avaient été écrasées non seulement par l'ignorance, la pauvreté et une vie de famille éclatée, qui sont le lot commun de presque tous les détenus, mais aussi par des années - quand ce n'est pas une vie entière - d'abus physiques et sexuels exercés sur elles par les hommes. »

Jane Evelyn Atwood, photographe

« Dans un ouvrage paru fin août, la sociologue Myriam Joël interroge des dizaines de détenues sur leur rapport à la sexualité dans l'univers carcéral, essentiellement masculin.

Aucune étude n'avait été spécifiquement consacrée à cette question jusqu'à présent. Dans la Sexualité en prison de femmes (1), Myriam Joël comble un vide sociologique en s'intéressant, selon ses mots, à un « objet illégitime » des sciences sociales : le désir et le plaisir féminin derrière les barreaux. L'ouvrage, paru le mois dernier et issu d'une thèse de sociologie, donne la parole à des dizaines de femmes détenues mais aussi de professionnels (surveillants, médecins, directeurs et directrices de prison...) et bénévoles. Ils et elles sont plus de 150 à avoir été interrogés pendant deux ans, dans sept établissements pénitentiaires de métropole, sur la relation de ces femmes à leur sexualité pendant, mais aussi avant et après l'incarcération. Un sujet, qui relève autant « de la fascination que de l'aversion », selon la chercheuse. **Tout au long de cet ouvrage dense, elle dresse un constat : celui que la prison agit comme un « miroir grossissant » du sexisme à l'œuvre dans la société. L'univers carcéral est un « puissant relais du modèle contemporain de sexualité féminine légitime », un lieu qui cristallise les « injonctions contradictoires » à l'égard des femmes en matière de sexualité, écrit Myriam Joël. »**